

Conseil d'administration
19 mai 2022



AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Création d'emplois, modification du tableau des emplois Délibération n° CA-2022-06

Date de convocation : 29 avril 2021

Sous la présidence de M. Charles Ange GINSEY

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

BECK Xavier, CASTEL Raoul, DAVID Jean-Paul, DUQUESNE Céline, GINSEY Charles-Ange, GRANDBOUCHE Thierry, LOMBARDO Gérald, SALOMONE Anthony, SATTONNET Anne,

Suppléant présents :

BENASSAYAG Marie, BERTOLOTTI Nicole, LELLOUCHE Vanessa, OLHARAN Sébastien, OLIVIER Michèle,

Secrétaire de séance : SATTONNET Anne

Le quorum étant atteint ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5111-1 et L.5511-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-2 et 3-3 2° ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Conseil d'administration
19 mai 2022

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Considérant que l'Agence constitue un groupement de collectivités territoriales composées du Département, des communes adhérentes et qu'en outre des EPCI peuvent y adhérer ; qu'au titre de ses compétences cet établissement public est chargé d'apporter une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de l'Agence ;

Considérant que les communes adhérentes de l'Agence portent des projets pour lesquels la prise en compte du volet environnemental et énergétique est essentiel que ce soit pour l'isolation, le chauffage, les réseaux de chaleurs et nécessite un accompagnement notamment dans leurs relations avec leurs prestataires ;

Considérant que, par délibération n°CA-2022-05, l'Agence a conclu une convention de subvention pluriannuelle avec l'ADEME pour la création d'un poste de conseiller en énergie partagée afin de proposer une vision globale des dépenses en énergie des adhérents, formuler des préconisations pour réduire les consommations, accompagner des projets et proposer une sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'énergie ; qu'à cette fin l'Agence envisage de réorganiser son tableau des effectifs ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs en transformant un poste prévu en contrat de projet en un poste pérenne ; qu'il y a lieu de supprimer un emploi de chargé de projet reconstruction au grade d'ingénieur en contrat de projet créé par la délibération n°AG-2021-03 en date du 09 février 2021 ; il y a lieu, en remplacement, de créer un emploi permanent du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux du grade d'ingénieur sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 afin de recruter un ingénieur fluides en raison des besoins de l'Agence, notamment pour répondre aux demandes d'assistance technique de ses membres sur les domaines de l'énergétique, de la mécanique des fluides et de l'environnement ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) De modifier le tableau des effectifs de l'Agence d'ingénierie départementale en supprimant un emploi d'ingénieur en contrat de projet créé par la délibération n°AG-2021-03 du 09 février 2021 ;
- 2) Concernant la création d'un emploi qui pourra être recruté et la présentation du tableau des emplois de l'Agence :

Conseil d'administration
19 mai 2022

- D'autoriser la création d'un emploi permanent du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et du grade d'ingénieur pour assurer la mission d'ingénieur fluides à temps complet afin d'assurer les tâches de conseil dans les domaines de l'énergétique, de la mécanique des fluides et de l'environnement ; ce poste sera ouvert aux agents contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes, dont les missions sont décrites en annexe ; il bénéficiera du régime indemnitaire de l'Agence applicable à ce cadre d'emplois ; de prendre acte que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 et prélevés au chapitre 012.
 - De prendre acte que les crédits nécessaires pour le recrutement d'agents sans poste budgétaire, en tant que de besoin, de personnels vacataires, saisonniers, en renfort ou en remplacement de personnels titulaires absents pour les besoins de fonctionnement de l'Agence pour l'année 2022 seront inscrits au budget 2022 et prélevés au chapitre 012.
 - D'approuver le tableau des emplois budgétaires figurant en annexe de la présente délibération.
- 3) D'autoriser le président du Conseil d'administration à signer, au nom de l'Agence de l'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Nombres d'administrateurs présents ou représentés : 14

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Nice, le 19 mai 2022

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale
des Alpes-Maritimes



Charles Ange GINESY

Délibération du Conseil d'administration n° 2022_06

TABLEAU DES EFFECTIFS

Cadres d'emploi	Catégorie	Grade	Effectif	Fonction	Quotité temps d'emploi	Postes budgétaires après le vote du BS 2022
PERSONNELS PERMANENTS						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	Attaché	1	Directeur	15%	1
Attaché territorial	A	Attaché	1	Responsable financier	15%	1
Attaché territorial	A	Attaché	1	Juriste	100%	1
Rédacteur territorial	B	Rédacteur	1	Assistant de gestion administrative et comptable	100%	1
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur territorial	A	Ingénieur	1	Responsable technique	100%	1
Ingénieur territorial	A	Ingénieur	1	Ingénieur fluides	100%	1
Total						6
CONTRATS DE PROJETS						
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur territorial	A	Ingénieur	1	Chef de projets	100%	1
Ingénieur territorial	A	Ingénieur	1	Coordonnateur	100%	1
Total						2



L'Agence départementale d'ingénierie territoriale des Alpes Maritimes

Un(e) Conseiller(e) en Energie Partagé (Cadre d'emplois des INGENIEURS TERRITORIAUX)

Afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer son attractivité, le Département des Alpes Maritimes a souhaité, avec la création de l'Agence départementale d'ingénierie Agence06, mettre à disposition des communes rurales une offre d'ingénierie en assistance à maîtrise d'ouvrage sur les compétences Voirie, Bâtiment, Aménagement et Environnement, pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

La maîtrise de l'énergie reste une thématique prépondérante dans le cadre des axes de compétences de l'aménagement et du bâtiment, plus particulièrement au niveau de la réhabilitation. L'Agence06 intègre dans ses accompagnements de projets, les réflexions et démarches environnementales relatives à la sobriété des dépenses énergétiques, à la maîtrise des confort d'hiver et d'été, à l'efficacité des systèmes et aux énergies renouvelables.

La typologie bâtie des communes rurales du haut et moyen pays correspond à une forte densité en centres anciens où les questions de l'approvisionnement en énergies renouvelables se posent pour plusieurs études plans guide d'aménagement, directement auprès des communes ou dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Intégré au sein d'une équipe de 11 agents dédiés à l'accompagnement de près de 115 communes rurales et des 2 Communautés de Communes vers une réelle politique de maîtrise de leurs consommations en énergie et eau de leur patrimoine, dans la dynamique « Green Deal » de projets innovants en matière de qualité environnementale, impulsée par le Département des Alpes Maritimes, le Conseiller en Energie Partagé (CEP) assurera les missions suivantes:

Missions :

- Etablir le bilan énergétique global du patrimoine communal des communes adhérentes et présenter aux élus une vision globale de leur patrimoine et de leurs dépenses en énergie.
- Proposer des préconisations concrètes de travaux hiérarchisées et planifiées pour réduire les consommations énergétiques et agir contre la hausse des prix des énergies.
- Proposer des pistes d'optimisation et de réduction des coûts sur les contrats d'approvisionnement énergétique.
- Effectuer un suivi personnalisé des consommations des communes adhérentes
- Effectuer l'accompagnement en conduite d'opération de projets concrets (rénovation énergétique et environnementale de bâtiments, réseaux de chaleur...etc)

Délibération du Conseil d'administration n° 2022_06

- Conseiller et suivre le déploiement des énergies renouvelables (Solaire thermique, Photovoltaïque, Hydraulique, Géothermie, Biomasse...etc)
- Participer à l'émergence et à la mise en place d'une animation à l'échelle du territoire : mise en réseau des collectivités pour créer une dynamique d'échanges et de sensibilisation.

Profil :

- Vous avez une formation minimum Bac+3, en ingénierie fluides, thermique et/ou énergétique, ainsi qu'en qualité environnementale du bâtiment et de l'aménagement.
- Vous avez une expérience significative dans le domaine de l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments (thermique, production, maintenance...etc).
- Vous faites preuve d'une capacité d'organisation, de rigueur, de planification du travail en autonomie et en mode projet, de synthèse pour les retours d'expériences.
- Vous faites preuve d'un esprit d'initiative et de capacité à travailler en équipe.
- Vous connaissez le fonctionnement des collectivités et des acteurs institutionnels ainsi que les principes et règles de la commande publique .
- Vous avez une aisance relationnelle avérée, une capacité d'écoute, de pédagogie et de conviction, le sens du service à apporter au public.
- Vous avez une facilité d'expression et d'argumentation écrite et orale, des qualités rédactionnelles confirmées et une aptitude aux présentations en public.
- Vous savez réaliser des pré diagnostics de consommation d'énergie et analyser les diagnostics , études thermiques et simulations thermiques dynamiques.
- Vous maîtrisez les outils informatiques et les tableurs indispensables pour la gestion des bases de données et les calculs thermiques.
- Vous avez une expérience certaine en assistance à maîtrise d'ouvrage en conduite d'opération bâtiment et aménagement.
- Vous avez une motivation certaine pour la qualité environnementale.
- Vous possédez le Permis B (obligatoire).

Type d'emploi :

Poste à temps complet

Basé au Centre Administratif Départemental (CADAM) mais nécessitant des déplacements fréquents sur les Alpes-Maritimes au sein des Communes membres

Temps de travail : conforme au protocole sur le temps de travail

Rémunération et régime indemnitaire statutaires

Cotation IFSE : A, B

Poste à pourvoir : au 01/09/2022

Candidature (lettre de motivation manuscrite et CV) à adresser avant le _____ à :

Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie des Alpes Maritimes - Agence06

Centre Administratif Départemental

147, Boulevard du Mercantour

BP 3007

06 201 NICE CEDEX3

Et/ou par mail à contact.agence06@departement06.fr